Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de 2022 de l'U.P.A

qui s'est tenue le 03 mars 2023

Présents : 14 membres, (Voir feuille annexe), avec les noms et signatures des membres actifs présents à cette assemblée.

Ouverture de la séance à 19h15

Le Président, Didier Barbier, remercie l'ensemble des membres actifs pour leur présence, ainsi que Monsieur Thierry ARMAND Président de la fédération de pêche de l'Yonne. Le Président présente le déroulement de la séance de cette assemblée.

- Rapport d'activité de l'U.P.A et annonces diverses
- Les lâchers de poissons prévus et à venir avec les poids et les espèces et le coût estimé.
- Le rapport financier 2022 commenté et développé par notre trésorier Monsieur Jean-Roland Gassien.
- Le rapport du commissaire vérificateur des comptes, Monsieur Pierre Carbognani, (demande d'un second commissaire aux comptes).
- approbation du bilan 2022 et report à nouveau du résultat.
- Questions divers suivi de la clôture de l'assemblée.

Le Président annonce les alevinages qui ont été effectués courant novembre 2022 pour la saison 2023.

Deuxième catégorie :

- Etang de Vincelles ;

500 kg de gardons, 120 kg de tanches, 50 kg de carpeaux, 50 kg de carpes.

- Etang Nord Picardie_:

50 kg de Black-bass, 200 kg de carpes, 200 kg de brochets.

- La rivière Yonne :

100 kg de brochets, 100 kg de carpes.

Il a été lâcher également du poissons supplémentaire. Cela grâce au partenariat avec le magasin pacific pêche de Monèteau, qui offre sa ristourne sur les ventes de permis de pêches 2022 en équivalent poissons complétée de la même équivalence par l'U.P.A. Suite au partenariat il a été lâcher en plus dans,

- La rivière Yonne :

80 kg de carpes, 20 kg de tanches, 12 kg de brochets, 20 kg de gardons.

Le Président et le conseil d'administration, tiennent a remercier le magasin pacific pêche et ces collaborateurs de cette idée et initiative remarquable qui profite a tous nos pêcheurs.

Première catégorie :

- Ru de Baulches il est prévu trois lâchers :

- Pour l'ouverture de la truite: 250 kg de truites, 50 kg dans l'étang Nord Picardie, pour les pêcheurs à mobilités réduite.
- En semaine 14 (pour Pâques) : 225 kg de truites arc en cielEn semaine 18 (début mai) : 225 kg de truites arc en ciel

Le Président remercie les courageux bénévoles qui sont venus aider au nettoyage et à l'entretien du ru, et aux lâchers des truites et demande la même initiative pour la saison à venir. A noter que quelques présents ont communiqué leurs coordonnées à cet effet.

- Le rapport financier 2022 par le trésorier :

présentation des comptes et bilan 2022

Cette présentation se fera en 3 temps

- présentation du bilan 2022
- commentaires sur les actions financières,
- budget prévisionnel 2023
- aparté

BILAN 2022

Recettes	117 161 €	
Dépenses	114 175 €	
Bénéfice	2 985 €	
Recettes nettes AAPPMA	37 203 €	

Vente de cartes majeurs en hausse de 5,8 % Cartes femmes + 14,3 % Journées + 3 %

DEPENSES

Achat poissons 17 575 € (TVA 20%) (surcoût 2 255 €)

Baux de pêche 6 650 € Impôts 5 296 €

Amortissement 2 457 € (micro et travaux Vincelles)

Règlement à la FNPF 71 700 € (dépositaires)

Pour mémoire bilan 2021 affichait un déficit de 4 614 € et comme annoncé à la dernière assemblée générale, l'objectif du conseil d'administration était de revenir à une situation positive.

Pour cela le CA a analysé les différents postes comptable pouvant faire l'objet d'économies. "Par exemple effectué par nous même l'entretien des étangs ou faire intervenir une entreprise extérieure.

Après inventaire du matériel à notre disposition, constat a été fait que la tondeuse autoportée était hors d'usage ainsi que la remorque destinée à son transport le coût de remise en état étant prohibitif (devis Favrot 2 500 €) pour du matériel comptablement amorti

Le CA a pris la décision de le vendre et par conséquent le véhicule Jumpy n'étant plus nécessaire pour tracter, sa mise en vente a été actée avec à la clef des économies complémentaires sur les assurances, le carburant, l'entretien et le contrôle technique. Nous avons donc fait appel à des intervenants extérieurs.

Entretien étang de Vincelles : nous avons investi près de 4500 € pour l'abattage d'arbres dangereux, la confection de 4 places de pêche stabilisées, la création d'un pont permettant d'accéder à un îlot lui même défriché et à nouveau accessible .

BUDGET PREVISIONNEL

Les investissements seront conditionnés par la vente des cartes de pêche afin de préserver un résultat de bilan positif.

Il est prévu!

- le maintien des alevinages d'un montant HT
- l'entretien des étangs
- vérifier que nos actions vont bien dans les orientations des nouveaux modes de pêche
- vérifier que les décisions d'économies sont bien réelles
- a la date d'aujourd'hui la vente des cartes de pêche sont en légère hausse par rapport à 2022

APARTE

Retour sur l'AG 2019 ou avait été évoqué la recherche d'une somme de 3 115,91 € figurant à l'actif du bilan depuis de nombreuses années. Après avoir interrogé l'assemblée un participant avait répondu : vous ne trouverez jamais !

Après de nombreuses et longues recherches j'ai identifié cette somme comme un dépôt de garantie effectué au moment du renouvellement des baux de pêche 2002, j'ai donc interrogé les services fiscaux qui ont entrepris des recherches restées sans réponse j'ai donc relancé et pris rendez-vous avec une personne très compétente qui m'a assuré prendre le dossier en charge et le 14 février 2023 l'UPA a reçu un virement de 3263 € soit 3115,91 € et intérêts de retard 148 €, c'est donc une excellente nouvelle pour nos finances.

-Rapport du commissaire vérificateur des comptes :

Monsieur Pierre Carbognani, commissaire vérificateur des comptes, nous développe ces observations.

Ainsi ont été examinés, rapprochés et visés ;

- le solde en numéraires.
- les journaux des écritures enregistrant toutes les pièces justificatives des dépenses et recettes.
- les avis des situations bancaires.
- le solde du livret A.

L'ensemble des écritures a été vérifié.

Le compte d'exploitation 2022 reconnu exact, présente les résultats suivants :

RECETTES	117 161,10 €	
DEPENSES	114 175,65 €	
Soit un bénéfice de :	2985,45 €	
A 24 1/ 1 2022 1 to the control of t	1911 D.A. 1713 . 3	240 702 6
Au 31 décembre 2022, la situation nette de	I'U.P.A. s'eleve a	210 /03 €
Le montant des disponibilités s'élève à		52 111 €

Remarques:

Le contrôleur n'a pas de remarque particulière sur l'exercice 2022.

La caisse en numéraires a été contrôlée pour un montant de 127,70 € servant à rendre la monnaie lors des ventes des cartes de pêche en espèces.

Le contrôleur recommande à l'assemblée d'adopter sans réserve les comptes 2022 de l'Union des Pêcheurs de l'Auxerrois.

- Le Président reprend la parole et demande le vote du bilan comptable 2022.

Demande du Président du vote à main levée et observations, aucune objections n'est requise par les membres actifs.

Les comptes 2022 sont adoptés a l'unanimité, et le résultat est porté en report à nouveau.

Le Président demande à Monsieur Carbognani sa reconduction comme contrôleur aux comptes, se qu'il accepte. Le Président demande aux membres actifs si un second contrôleur serait volontaire ?

Monsieur Christophe Quille se propose. Après demande du Président aux membres actif présents, aucunes objections n'est manifesté. Monsieur Quille est admis comme le second commissaire vérificateur des comptes.

- Le Président demande si il y a des questions ou des suggestions ?

Deux membres actifs ont demandés par écrit leurs admissions au conseil d'administration de l'U.P.A.

Le Président récite leurs courriers et demande aux membres actifs présents si il n'y a aucunes objections a leurs admissions.

Aucunes observations n'est manifestée. Monsieur Philippe Dury et de Monsieur Théo Raye sont admis pour intégrés dorénavant le conseil d'administration de l'U.P.A.

Le Président invite si il n'y a plus de questions à regagner le fond de la salle pour partager le verre de l'amitié qui clôturera notre assemblée.

- La séance est clôturée à 20h30.
- -Membres présents à l'assemblée sur feuille annexe jointe.

Le Président Le Trésorier